

Avec la crise du COVID qui est aussi une crise économique, les PME et PMI ont besoin d'un soutien particulier afin d'éviter leur fragilisation.

Les PME ont un rôle majeur dans la vitalité de nos territoires alors qu'elles sont aussi, souvent, plus vulnérables face à la crise. Il est urgent de tout faire pour assurer une reprise rapide qui n'oublie aucun territoire.

C'est ce qui a conduit les sénateurs du groupe Les Républicains à déposer une proposition de loi :

- Pour que dans les marchés publics, un critère géographique soit introduit dans le choix des entreprises retenues par les collectivités locales, ce qui est aujourd'hui interdit.
- Pour que les collectivités soient en mesure d'exiger que 25% du nombre d'heures nécessaires à l'exécution d'un marché le soit par du personnel demeurant localement.

Les communes, les départements, les régions doivent pouvoir choisir et faire travailler les entreprises de proximité. L'objectif de la proposition de loi est d'offrir la possibilité aux collectivités de privilégier les entreprises qui maintiennent ou créent de l'emploi sur leur territoire. L'objectif est de permettre aux collectivités de « consommer local ».